

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Autonomie : la Fédésap salue le modèle de la Coalition 2027 et appelle les candidats à la présidentielle à s'en emparer

Paris, le 14 septembre 2026

Membre de la Coalition 2027 pour l'autonomie des personnes âgées, la Fédésap a contribué au rapport « Le nouveau modèle de gestion du risque dépendance », présenté le 9 septembre en conférence de presse. Dix mesures chiffrées, un consensus inédit sur le financement et la gouvernance : le vieillissement doit être au cœur des programmes de 2027.

Un rapport qui propose, au lieu de constater

La « Coalition 2027 pour l'autonomie des personnes âgées » rassemble une quinzaine d'institutions publiques et privées du grand âge. Financeurs et partenaires publics, professionnels du secteur, représentants des personnes âgées et fédérations couvrant l'ensemble de l'écosystème de l'aide, de l'accompagnement et du soin, à domicile comme en établissement, tous statuts confondus : la Fédésap y a contribué au même titre que chacun d'eux. Le modèle qui en résulte est transpartisan et mis à la disposition de l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle.

Là où les rapports se succèdent pour rappeler l'urgence d'agir, celui-ci formule dix mesures concrètes, chiffrées et directement transposables dans un programme de gouvernement : un repérage systématique de la fragilité dès le départ à la retraite, un « care manager » référent pour chaque personne fragile, un contrat de prise en charge fondé sur les besoins réels et non sur un plafond budgétaire, un guichet unique par département, une loi de programmation du grand âge à cinq ans et un tarif national de référence à domicile garantissant que chaque heure facturée couvre son coût réel.



Un consensus sur ce qui divise d'ordinaire : le financement et la gouvernance

Les membres de la Coalition 2027 se sont accordés sur un principe simple : le financeur dépend de la nature de la prestation, et non du lieu de vie. L'Assurance Maladie finance le soin ; la branche autonomie, par la CNSA, finance la perte d'autonomie selon un cadre et un tarif de référence nationaux, que les départements peuvent compléter à la hausse selon leurs réalités territoriales – faire mieux, jamais moins. Ils ont documenté une trajectoire à 2050 qui porte la part des cotisations dédiées dans le financement de la branche autonomie de 8 % à 30 %, sans recours au patrimoine des familles. Sur la gouvernance, ils proposent un État stratège et une gouvernance de la CNSA rééquilibrée entre État, départements, partenaires sociaux et usagers.

Le coût de l'inaction : près de 50 milliards d'euros en 2050

La dépense publique consacrée à l'autonomie triplera d'ici 2050, de 34 à 103 milliards d'euros. Sans virage préventif ni virage domiciliaire, la double inaction coûterait jusqu'à 0,8 point de PIB en 2050, soit près de 50 milliards d'euros. Le virage domiciliaire coûte moins cher aux finances publiques que la politique actuelle encore trop centrée sur les établissements : c'est le levier de soutenabilité de notre protection sociale.

« Le diagnostic est partagé, les arbitrages sont posés, le modèle est finançable. Il ne manque plus que la décision politique. Nous demandons aux partis et aux candidats à l'élection présidentielle de 2027 d'inscrire l'autonomie et le vieillissement au cœur de leurs programmes : les principaux intéressés sont des millions, et ils votent. » - Frank Nataf, président de la Fédésap

La Fédésap portera ce débat lors de son Congrès, le 16 septembre 2026 à Paris, en présence notamment du vice-président des Départements de France.

Rapport complet : [cliquer ici](#)

Synthèse à destination des candidats : [cliquer ici](#)

Contact presse

Wilén Tahrat
Chef de projet communication et relations presse
wtahrat@fedesap.org
06 52 72 52 16



À propos de la Fédésap

La Fédésap, affiliée à la CPME, est la 1ère fédération d'employeurs du secteur. Créée en 2007, elle rassemble plus de 4 300 structures (entreprises comme associations) à la tête de services autonomie, qui accompagnent à domicile les personnes âgées en situation de dépendance ou de handicap, mais aussi de services de garde d'enfants à domicile et de crèches ou de services d'entretien ménager. Nos adhérents emploient plus de 170 000 intervenants à domicile, qui œuvrent, chaque jour, auprès de 850 000 clients. Les adhérents de la Fédésap réalisent 28 % des heures APA à domicile, 35 % des heures PCH à domicile et 46% des heures de garde d'enfants à domicile

